

---

# Le Parlement et Internet : le présent et l'avenir

---

par Michael K. Barbour

*Tous les sénateurs et les députés ainsi que leurs employés ont accès au courrier électronique, à Internet ainsi qu'aux groupes de discussion Usenet. Le simple fait d'avoir accès à Internet ne suffit cependant pas pour assurer une utilisation maximale de ces outils de communication. Le présent article décrit l'usage qui est actuellement fait de ces derniers par les parlementaires et l'usage qu'ils peuvent en faire dans l'avenir.*

**A**u début des années 90, Internet était une création mystérieuse à laquelle la plupart des législateurs n'avaient pas beaucoup recours dans leur travail. Aujourd'hui, tous les législateurs fédéraux et la plupart de leurs homologues provinciaux sont reliés à Internet d'une façon ou une autre, mais la question de savoir dans quelle mesure ils utilisent cette nouvelle technologie continue de se poser. Dans le but de répondre à cette question, un sondage comportant huit questions a été envoyé aux 301 députés de la Chambre des communes au début de 1999.

- Vérifiez-vous/lisez-vous régulièrement votre courrier électronique?
- Répondez-vous à vos messages électroniques?
- Avez-vous constitué une base de données électronique pour diffuser des messages destinés à de nombreuses personnes?
- Suivez-vous les activités des groupes de discussion Usenet?
- Envoyez-vous des messages à ces groupes?
- Avez-vous un site Internet?
- À quelle fréquence le mettez-vous à jour?
- Que contient votre site?

Trente-deux députés sur 301 ont répondu à ce sondage, ce qui correspond au taux de réponse normal pour un sondage réalisé par courrier, malgré qu'on aurait pu espérer un taux de réponse plus élevé étant donné la facilité avec laquelle il est possible de répondre à des questions par courrier électronique. Quoiqu'il en soit, on est en mesure, à partir de ces réponses, de formuler certaines observations générales sur la façon dont les

parlementaires utilisent le courrier électronique, Internet ainsi que les groupes de discussion Usenet.

Seulement 10 députés sur 32 ont dit utiliser les bases de données pour le courrier électronique. La plupart des bureaux de député et de sénateur utilisent les bases de données classiques pour l'envoi du courrier et s'y reportent pour l'expédition de lettres types ou la création d'étiquettes pouvant être apposées sur les enveloppes contenant les derniers discours des parlementaires en question. Ce genre de publipostage direct est prisé lors des levées de fonds ainsi que des campagnes de publicité. Il semblerait logique à cette fin de créer, pour le courrier électronique, une base de données à laquelle on pourrait se reporter pour communiquer avec des groupes d'intérêt spéciaux, des entreprises, des partisans et des donateurs.

Il suffirait d'établir la liste des gens qui communiquent avec le bureau d'un parlementaire par courrier électronique et d'ajouter leur adresse à la base de données. Il serait bon de prendre note des adresses électroniques qui figurent de plus en plus couramment sur les cartes d'affaires. Dans le prochain envoi collectif, on peut demander aux électeurs d'indiquer leur niveau d'accès à Internet et prévoir un espace pour qu'ils communiquent leur adresse électronique. Voilà des façons de constituer une base de données pour le courrier électronique.

Songez au fait que l'établissement d'une telle liste d'adresses électroniques vous permettra de communiquer régulièrement avec ces groupes et ces particuliers sans que votre personnel ait à consacrer beaucoup de temps à cette tâche ni sans que cela coûte quoi que ce soit aux contribuables. Le grand avantage du courrier électronique est qu'un message électronique dont la longueur de déroulement correspond à deux écrans équivaut à moins d'une demi-page de texte. Cette demi-page pourrait contenir n'importe quoi : extraits de discours, communiqués, brèves notes au sujet d'un dossier

---

*Michael Barbour est un ancien employé parlementaire. Il a travaillé pour le sénateur Jack Marshall, aujourd'hui à la retraite, les sénateurs Dan Hays et Jerry Grafstein et M<sup>me</sup> Anna Terrana, ancienne députée. Il poursuit actuellement des études de maîtrise en éducation à l'Université Memorial de Terre-Neuve et il enseigne les sciences sociales au collège Discovery, à Bonavista.*

---

particulier ou renseignements relatifs aux activités d'un député ou d'un sénateur.

Treize députés sur 32 ont leur propre page sur Internet. Certains députés font preuve de beaucoup de créativité à cet égard. Ils affichent sur cette page des renseignements biographiques, la description de leurs responsabilités parlementaires, les réalisations dans la circonscription, des commentaires, des communiqués, des discours, des renseignements sur le parti politique et d'autres liens. Certains s'en servent aussi pour leurs envois collectifs, pour répondre aux questions fréquemment posées et pour reproduire des articles provenant de journaux locaux. Au moins un député, M. Herb Dhaliwal, a créé un site qui possède son propre nom de domaine ([www.herbdhaliwal.com](http://www.herbdhaliwal.com)). Parmi les députés qui ont une page d'accueil répertoriée dans la version canadienne de Yahoo, mentionnons Hedy Fry, Jay Hill, John Godfrey, Jim Jones, Derek Lee, Peter Milliken, John O'Reilley, Carmen Provenzano, Julian Reed et Alex Shepherd. Des sénateurs, notamment Dan Hays, Colin Kenny et Sharon Carstairs, ont créé leur propre page d'accueil qui comporte un lien avec l'Internet parlementaire.

Certains députés ont créé leur page d'accueil peu avant les élections pour pouvoir s'en servir comme outil de communication. Dans bien des cas, ce sont les partis politiques qui ont fourni de l'information sur chacun de leurs députés. Il semblerait que seulement environ 10 p. 100 des parlementaires ont leur propre page d'accueil et utilisent Internet à titre d'élément important de leur stratégie de communication.

Les groupes de discussion Usenet sont l'élément d'Internet qui est sans doute le plus sous-utilisé. Un groupe de discussion est comme un babillard électronique. Les membres des groupes de discussion s'intéressent à des sujets particuliers ou appartiennent à une même région géographique. Toute personne ayant accès à Internet peut afficher un nouveau message sur le sujet de son choix ou répondre à un message qui a été envoyé par quelqu'un d'autre. Depuis 1995, je n'ai personnellement vu que deux parlementaires afficher des messages au babillard d'un groupe de discussion Usenet. Le sondage le confirme d'ailleurs. Seulement 4 députés sur 32 ont dit suivre les activités des groupes de discussion Usenet et seulement 3 ont dit y avoir affiché un message.

À quel groupe de discussion devrait-on envoyer des messages? À tous ceux qu'on veut, bien que la politesse demande qu'on n'expédie pas de messages qui n'ont rien à voir avec le sujet qui intéresse un groupe de discussion donné. Ainsi, un député de la Colombie-Britannique pourrait envisager d'envoyer des messages aux groupes de discussion intitulés *bc.general* ou *bc.politics*. Si ce député est de Vancouver, il pourrait aussi envoyer des messages au groupe de discussion *vancouver.general*. Un sénateur de l'Alberta qui s'intéresse à l'agriculture pourrait adresser un message au groupe de discussion *ab.gov.agriculture.barley*. Un député qui s'intéresse, pour sa part, au contrôle des armes à feu pourrait

transmettre un message à *can.talk.guns*. La plupart des provinces ont, à tout le moins, un groupe de discussion qui s'appelle [*province*].*general*, et [*province*].*politique* ou [*province*].*politics*. Les groupes de discussion *can.general* et *can.politics* s'intéressent aux questions d'intérêt national. Il y a au bas mot des dizaines de milliers de groupes de discussion auxquels on peut envoyer des messages.

### **Problèmes liés à l'utilisation d'Internet**

---

L'une des principales raisons qui explique que les parlementaires n'aient pas encore pleinement exploité Internet comme méthode de communication de l'avenir, c'est l'âge de ses utilisateurs. On estime que le quart des Canadiens ont accès à Internet à la maison, au travail ou à l'école. Or, la vaste majorité des usagers d'Internet sont encore des étudiants universitaires. Ce segment de la population s'intéresse de moins en moins à la politique et est de passage par nature. Bon nombre d'entre eux ont accès à Internet au campus universitaire seulement et en sont dépourvus à leur lieu de résidence temporaire ou permanent. L'expérience démontre aussi qu'un autre segment important d'internautes possède des opinions politiques bien tranchées. Ce groupe a tendance à poser des questions extrêmement techniques qui demandent des recherches poussées.

La composition démographique des circonscriptions constitue une autre raison pour laquelle les parlementaires font un usage limité d'Internet. Dans de nombreuses circonscriptions, en particulier dans les circonscriptions les moins bien nanties ou dans les circonscriptions rurales, l'accès à Internet n'est pas aussi répandu que dans les régions riches ou dans les régions urbaines. La circonscription de Vancouver-Est est un exemple parfait de ce genre de cas. Pendant son mandat de député et au cours de sa campagne de réélection, Anna Terrana a consacré beaucoup de temps et de ressources à faire en sorte que son site Internet soit à la fine pointe du progrès et qu'elle puisse répondre rapidement aux demandes de renseignements qui lui étaient envoyées par courrier électronique. Or, c'est dans la circonscription de Vancouver-Est qu'on trouve certains des secteurs les plus pauvres au Canada. Après les élections, l'ancien adjoint administratif et directeur de campagne de M<sup>me</sup> Terrana a fait remarquer que bon nombre d'électeurs se sont demandé pourquoi elle s'était intéressée de si près à Internet lorsque si peu de résidents de Vancouver-Est possèdent un ordinateur.

Une dernière raison qui explique pourquoi les parlementaires et leurs employés ne tirent pas pleinement parti d'Internet est leur manque de connaissance technologique. La capacité à manier Internet ne constitue pas encore une exigence d'emploi sur la Colline parlementaire. Ceux qui ne possèdent pas encore le savoir technique nécessaire à l'utilisation d'Internet de la manière décrite ci-dessus surestiment aussi la difficulté de la tâche. Il est couramment admis actuellement

---

parmi ceux qui n'utilisent pas Internet que celui-ci est vaste, complexe et difficile à comprendre. Ce mythe disparaît cependant et plus vite les parlementaires se rendront compte de la facilité avec laquelle ils peuvent consulter Internet, plus vite ils en tireront pleinement avantage.

### **Quelques comparaisons internationales**

---

Il conviendrait d'abord de comparer l'utilisation d'Internet au Canada avec celle qui en est faite dans d'autres systèmes parlementaires, comme ceux du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis. Au Royaume-Uni, pas un seul parlementaire n'est relié à Internet par le lien parlementaire (*www.parliament.uk*). Cela signifie qu'aucun parlementaire britannique n'a d'adresse électronique ni de page d'accueil individuelles. Le Parlement du Royaume-Uni lui-même possède cependant une adresse électronique ainsi qu'un site Internet. Enfin, la consultation pendant deux mois de deux groupes de discussion britanniques à caractère politique (*uk.politics.elections* et *uk.politics.parliament*) a permis de constater qu'aucun parlementaire n'y avait posté de message.

La situation est semblable en Nouvelle-Zélande, où les parlementaires n'ont pas, sur le serveur parlementaire (*mx.parliament.govt.nz*), d'adresse électronique individuelle ni de page d'accueil personnelle. Il existe une adresse commune à tous les ministres (*announce@ministers.govt.nz*). Le gouvernement se sert de ce compte pour envoyer des messages au groupe de discussion Usenet *nz.politics*. Sur une période de trois mois, le gouvernement a affiché en moyenne de cinq à huit communiqués ministériels par semaine. En outre, le caucus parlementaire d'un des partis politiques envoie également des messages à ce groupe de discussion. Le bureau parlementaire du parti politique ACT (*act@parliament.govt.nz*), qui compte 8 sièges sur 120 (ce parti se situe en cinquième place parmi les six partis représentés au Parlement), poste régulièrement des communiqués et des discours à ce groupe de discussion.

Les parlementaires australiens utilisent davantage Internet que leurs collègues du Pacifique, mais pas autant que leurs homologues canadiens. En Australie, les députés et les sénateurs ont des adresses électroniques individuelles (sur le domaine *aph.gov.au*), mais non des pages d'accueil personnelles. Bien que les parlementaires australiens aient accès à des comptes de courrier électronique, ils ne s'en servent pas pour participer aux groupes de discussion Usenet. En février dernier, le seul organisme politique à envoyer des messages au groupe *aus.politics* était le Parti démocrate australien (*webmaster@democrats.org.au*). Ce parti lui a posté trois communiqués.

Aux États-Unis, tous les membres de la Chambre des représentants et tous les sénateurs possèdent une adresse électronique individuelle ainsi qu'une page d'accueil (*www.house.gov* ou *www.senate.gov*). En outre, le président, le

vice-président et la femme du président disposent de leur propre adresse électronique. La Maison Blanche, quant à elle, a un site Internet (*www.whitehouse.gov*). Malgré cet accès universel à Internet, les membres de la Chambre des représentants et les sénateurs n'envoient pas de messages aux groupes de discussion Usenet. La Maison Blanche est le seul organisme gouvernemental à expédier régulièrement des messages à ces groupes. Les comités de campagne des partis démocrate et républicain ne se sont pas servis davantage des groupes de discussion pendant les élections présidentielles (bien que le Comité national du Parti républicain ait commencé à le faire depuis le début de 1998). Lors des élections présidentielles de 1996, la Maison Blanche a envoyé tous les communiqués et tous les discours du président au groupe *alt.politics.elections* et à de nombreux groupes de discussion.

L'utilisation que font les parlementaires canadiens d'Internet se compare à celle qu'en font les parlementaires américains. Les deux groupes de législateurs ont pleinement accès à un compte de courrier électronique ainsi qu'aux groupes de discussion Usenet (bien que ni les uns ni les autres ne les utilisent). La seule véritable différence entre ces deux groupes est qu'aux États-Unis, la vaste majorité des législateurs ont leur propre page d'accueil tandis que c'est le cas de quelques parlementaires canadiens seulement.

Les partis canadiens représentés au Parlement ont été sondés au sujet de leur utilisation d'Internet au moyen du courrier électronique et trois d'entre eux ont répondu aux questions qui leur étaient posées (le Parti libéral, le Parti réformiste et le Parti néo-démocrate). Outre qu'ils ont un site Internet ainsi qu'une adresse électronique, les partis suivent les activités des groupes de discussion Usenet, bien qu'aucun d'entre eux ne leur envoie de messages.

De tous les partis politiques, seul le Parti progressiste-conservateur avait un serveur de liste pour le courrier électronique en 1995-1996 (bien que les autres partis aient mentionné l'existence de listes ayant les mêmes fonctions). Fait intéressant à noter, seul le Parti réformiste (le premier parti à avoir une présence sur Internet) permet à ses députés d'avoir un compte de courrier électronique et un site Web utilisant le domaine du parti (*reformiste.ca*).

### **Conclusion**

---

Au cours des trois dernières années, nous avons constaté un accroissement spectaculaire de l'accès des parlementaires à Internet et de leur utilisation du Web. Or, de nombreux secteurs peuvent encore faire l'objet d'une expansion et d'une amélioration. La réalisation de nouvelles initiatives n'exige pas un grand investissement en personnel ou en temps. Il suffit, dans bien des cas, de consacrer quelques minutes par jour à la question. Il convient cependant aussi de souligner qu'il existe de bonnes raisons pour lesquelles les parlementaires n'ont pas jusqu'ici pleinement exploité Internet.